



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 07 novembre 2022

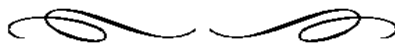
L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 03 novembre 2022 affichée le 03 novembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Ingrid GUISE, M. Maxime GEORGE, M. FENET Blaise, Christophe PATON, M. Richard RISSO, M Patrice DUPIRE

Absent excusé : M. Benjamin GOUBET, Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à Michel Lalisse), M. Paul Hervé DUBOIS (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absent : -

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.



### 1- Avis sur une demande d'emplacement cavurnes

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la demande d'une famille pour un emplacement spécifique de cavurnes à proximité familiale au cimetière de Metz-en-Couture, en dehors du jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

☐ **Décide** d'émettre un avis favorable pour la vente d'un emplacement de 2m<sup>2</sup> (plein caveau) en dehors du jardin du souvenir

☐ **Précise** que le dit emplacement devra faire l'objet d'un investissement total de la concession à l'aide d'une bordurette et d'un gravillonnage.

☐ **Précise** qu'après la vente de la concession, les travaux de pose du caveau devront se faire sous un délai maximum de 6 à 9 mois.

Monsieur Richard Risso n'a pas participé au vote.

### 2 Avis sur la proposition d'ouverture d'une agence postale communale

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la fermeture du point relais poste au café le Beaulieu au 1<sup>er</sup> novembre 2022

**Considérant** que la Poste nous sollicite pour ouvrir une agence postale communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés, se dit intéressé par la proposition faite afin de conserver une présence « postale » sur la commune.

☐ **Souhaite** accueillir un/une représentant(e) lors de sa prochaine réunion le **lundi 19 décembre prochain à 18h30** pour répondre aux questions liées à une éventuelle ouverture d'agence postale communale au sein de la mairie de Metz en Couture pour ensuite délibérer sur cette opportunité.

### 3- Avis sur la réservation de la cantine d'un agent pour un repas familial.

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la demande de réservation de l'espace cantine de la salle des fêtes, par un agent communal, pour un repas familial le 24 décembre 2022,

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande de location de la salle de cantine associée à la cuisine pour un prix de location de 50 €.

En cas de besoin la vaisselle dédiée à la cantine celle-ci serait prêtée gracieusement. Le nettoyage et remise en ordre des locaux sera à la charge de l'agent.

L'agent devra fournir une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable à la location de la salle de la cantine pour le 24 décembre 2022 pour la somme de 50 €

### 4- Organisation 11 novembre et arbre de Noël

#### **Commémoration du 11 novembre :**

La présidente des ACPG, le Maire et le Conseil invitent la population à venir participer à la cérémonie anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Rassemblement face à la mairie à 11h15. Dépôt de fleurs au Monument aux Morts ainsi qu'au Cimetière Anglais.

A l'issue de ce 104ème anniversaire de la fin des combats 14/18, la Municipalité invitera la population à partager le verre de l'amitié à la mairie

#### **Arbre de Noël :**

Madame Ingrid GUISE rappelle que comme chaque année un spectacle est proposé aux enfants de la commune.

La commune souhaite prendre en charge le financement d'un spectacle de Noël programmé le 11 décembre 2022 à 10h00. Cette année, le spectacle choisi est « Magie » présenté par Monsieur Alexandre Wiar de Bus (62124) Le coût est de 675€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **approuve** le financement du spectacle susvisé pour un montant de 675€ sur le budget communal 2022.

### 5- Point sur l'avancement du dossier borduration et sécurité des entrées de village

Monsieur le Maire précise que les dossiers ont été déposés au CDG62 et que leur complétude a été obtenue.

Il reste à venir, le dépôt de dossier auprès de la DETR pour la mi-décembre 2022 ainsi que la demande des fonds de concours 2023 auprès de la CCSA.

En fonction des retours (positif ou négatif) des différents dépôts de demande de subventions, il nous faudra faire très probablement des choix en groupe de travail de façon à conserver des possibilités de financement pour d'autres travaux d'investissement (ex : cloché de l'église)

### 6- Avis sur la gratification de fin d'année aux personnels

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

**Vu** les règlements URSSAF en la matière,

**Vu** l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

**Considérant** qu'une valeur peu élevée de cartes cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

**Considérant** que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Metz-en-Couture attribue des cartes cadeaux aux agents suivants : Titulaires, - Stagiaires,- Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD) - contrat de l'apprenti

**Article 2** : Ces cartes cadeaux sont remises aux agents d'ici la fin d'année dans les conditions suivantes : - Carte cadeaux d'une valeur de 50 € par agent.

**Article 3** : Ces cartes cadeaux seront remises aux agents mi-décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**Article 4** : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

#### **7- Avis sur une aide financière**

Le lundi 24 octobre 2022 une mini tornade s'engouffrait dans les villages de Bihucourt et de Mory. Ne pouvant rester indifférent aux dégâts matériels subis par ces communes,

Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle de 2 500 € aux 2 communes sinistrées du territoire de la CCSA (Bihucourt et Mory) pour soutenir leurs actions auprès de leurs sinistrés.

φ **Autorise** le virement de crédit du chapitre 022 - dépenses imprévues vers le chapitre 67 - article 6748 sur lequel la dépense sera mandatée. 6748 "Subventions de fonctionnement exceptionnelles - Autres subventions exceptionnelles".

#### **8- Information diverses**

- Vol de fioul domestique entre 500 et 1000l restez vigilants
- Attribution de stères de bois au stade, 5 bénéficiaires, 5 lots équivalents seront tirés au sort sur place avec convocation des bénéficiaires sur les lieux.
- Etat d'avancement de l'élaboration du petit Culturimessin à paraître mi-janvier
- Tentative de relance d'une association sportive au stade Jean Moulin, et installation des bancs de touche.
- Soirée Beaujolais le vendredi 18 novembre 2022
- Arbre de Noël le Samedi 10 décembre à 9h30
- Dans les mois à venir une tentative de relance d'une activité sportive et notamment footballistique (Foot-loisir) sera encouragée par la municipalité afin de faire vivre les installations du Stade Jean Moulin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 19 décembre 2022 à 18h30.

**Madame Ingrid GUISE**  
**Secrétaire de Séance**

**Michel LALISSE**  
**Maire de Metz en Couture**